

Questions orales

Ma question s'adresse au solliciteur général. Le ministre expliquera-t-il à la Chambre et aux Canadiens pourquoi cette année, le SCRS a embauché plusieurs personnes pour surveiller les principaux mouvements pacifistes au Canada? Le ministre prendra-t-il immédiatement les mesures voulues en ordonnant au SCRS de mettre fin à cette pratique dangereuse et antidémocratique?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déclaré à maintes reprises à la Chambre que le SCRS avait reçu du Parlement le mandat d'enquêter sur quiconque posait une menace pour la sécurité du pays. En vertu de l'alinéa 2b) de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, les menaces envers la sécurité du Canada incluent les activités influencées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts, et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque.

● (1440)

Jusqu'à maintenant, on ne m'a présenté aucun élément de preuve établissant que le SCRS avait outrepassé le mandat qui lui a été confié par le Parlement.

M. Robinson: Si tel est le cas, cela équivaut à une condamnation du mandat très général que les libéraux ont donné au SCRS en le créant.

M. Holtmann: En ce cas, parlez-en à M. Nunziata.

[*Français*]

L'INFILTRATION D'ORGANISMES DÉMOCRATIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai un autre document confidentiel du SCRS qui confirme que le service secret infiltre non seulement le Mouvement syndical et le Mouvement de la paix québécois, mais vise aussi des partis politiques légaux au Canada, soit le parti communiste canadien et le parti communiste québécois.

Comment le ministre peut-il justifier cette attaque néfaste sur des partis politiques qui sont petits, mais qui sont légaux? Et pourquoi le ministre croit-il que le service a le droit d'infiltrer ces organismes démocratiques au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, rien jusqu'à maintenant ne prouve que le SCRS a outrepassé son mandat. Quoi qu'il en soit, comme je l'ai déclaré à un certain nombre de reprises, j'ai donné ordre à l'inspecteur général de mener une enquête afin de déterminer si ces allégations sont fondées ou pas. Le comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité institué par la Loi, enquête également sur ces questions. La Loi est efficace.

En vertu de l'article 41, quiconque croit faire abusivement l'objet d'une enquête a le droit de porter plainte auprès du

comité. Je suggère à ces groupes de suivre les formalités prévues dans la Loi pour les protéger. C'est pourquoi cette Loi existe.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LA VILLE DE MONTRÉAL—L'OCTROI DE 25 MILLIONS DE DOLLARS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale qui est responsable des dossiers de la grande région de Montréal.

Le ministre sait très bien que le Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'est de Montréal a rendu publiques ses recommandations et qu'il démontre que malgré la reprise économique, et contrairement à ce que le premier ministre disait tantôt, l'est de Montréal maintient un taux de chômage très élevé, 12.4 p. 100, et afin d'éviter des pertes de milliers d'emplois et de créer de nouveaux emplois, le Comité propose environ une dizaine de recommandations qui font référence directement au gouvernement canadien.

Ma question au ministre est celle-ci: Est-ce que ce dernier serait prêt à injecter 25 millions de dollars dans la création d'un bureau d'aide à la restructuration et à la modernisation des grandes entreprises, et à constituer un fonds spécial pour la formation de la main-d'œuvre? Est-ce que le ministre est prêt à répondre favorablement à cette recommandation au Comité de M. Pichette?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme le mentionnait mon honorable collègue, on a reçu le rapport du Comité Pichette. C'est un rapport fort intéressant qui évidemment a demandé beaucoup de travail. On va étudier à fond les recommandations et on pourra, j'espère, donner une réponse dans les plus brefs délais aux recommandations particulières qui y sont contenues.

L'AIDE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la population de l'est de Montréal commence à être «tannée» des nombreuses études de ce gouvernement. Cela représente trois ans d'inaction de la part de ce gouvernement ainsi que des milliers d'emplois qui sont perdus dans l'est de Montréal. Et je sais que le petit ministre vient me parler du projet de loi C-22 pour fabriquer des pilules dans le nord de Montréal. Les travailleurs de l'est de Montréal veulent savoir... Le soudeur chez Bombardier, le soudeur à la Vickers, le mécanicien... Quand allez-vous aider pour qu'il garde son emploi? Allez-vous attendre? Arrêtez d'étudier et agissez! Ils vous demandent de mettre 25 millions de dollars pour les aider, pour créer un crédit d'impôt à l'emploi. Allez-vous, oui ou non, faire quelque chose?